Montgaillard
Lauragais

05 61 81 61 42
mairie@montgaillard-lauragais.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 7 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTGAILLARD-LAURAGAIS, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 1 septembre 2026, adressée par Monsieur Jean-Louis DANIAU, Maire.

Présents : DANIAU Jean-Louis - CASTAN Thierry - HENRI Rosane - IMBÉRY Yann - LAC Cédric - LEGRAND Bernadette - RAMOS Jenny - ROUCH Isabelle - THÉRON Sonia.

Absents excusés : POUZAC Karine avec procuration à LEGRAND Bernadette
RAOUL Jérôme avec procuration à HENRI Rosane
ALIBERT Florent - BARON Alain - MOUYON Bruno - TESTÉ Sylvie

Secrétaire de séance : HENRI Rosane

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02-07-2026.
2. FINANCES : Décision modificative n°2 : virements de crédits suite erreurs d'imputation
3. BERGER LEVRAUD : mise à jour du logiciel des collectivités.
4. RH : Taux promus, taux promouvables
5. Incendie : Proposition de soutien financier aux territoires sinistrés
6. RH : Modification durée hebdomadaire Ana AMARICAI
7. RH : Modification durée hebdomadaire Monique HAMON
8. RH : Modification durée hebdomadaire Stéphanie ARMENGAUD
9. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h15

Quorum atteint : 9/15

1. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02-07-2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026.

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

2. Décision modificative n°2 : virements de crédits
Délibération 41-07-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'établissement du Budget Primitif 2026, les sommes allouées sont insuffisantes pour les articles 2131 / 2135 / 2183 / 2188.

Monsieur le Maire propose de réaffecter les crédits budgétisés comme suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2113 : Terrains aménagés autres que voirie	6 000.00 €	
D 212 : Agencements et aménagements de terrains	6 000.00 €	
D 2131 : Constructions bâtiments publics		13 000.00 €
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements des construction		6 000.00 €
D 2157 : Matériel et outillage technique	9 500.00 €	
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	700.00 €	
D 2183 : Matériel informatique		1 200.00 €
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier	4 000.00 €	
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		6 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**26 200.00 €**	**26 200.00 €**

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la réaffectation des crédits

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

3. BERGER LEVRAUD : mise à jour du logiciel des collectivités
Délibération 42-07-2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le secrétariat de mairie utilise les logiciels informatiques de la société Berger-Levrault.

L'ensemble de ces logiciels vont évoluer vers une solution dite We-MAGNUS afin d'apporter aux collectivités territoriales les évolutions nécessaires notamment en termes de sécurité, d'utilisation de l'intelligence artificielle et d'accompagnement.
Les logiciels actuels ne vont plus être mis à jour, il est donc important de migrer l'ensemble des logiciels utilisés vers la solution We-MAGNUS.

Le nouveau contrat est d'une durée de 3 ans, pour un montant de 2577 € HT/an, avec une remise de 20% la première année et de 10% la seconde, soit :

- 2061.60€ht la première année
- 2319.30€ht la deuxième année
- 2577.00€ht la troisième année

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le nouveau contrat de Berger-Levrault avec la solution We-MAGNUS et

CHARGE M. le Maire de signer ce contrat.

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

4. RH : Taux promus, taux promouvables
Délibération 43-07-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 522-27,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 26/06/2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

- De fixer le taux promus/promouvables à **100%** pour tous les grades de la collectivité.

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

5. Incendie : Proposition de soutien financier aux territoires sinistrés
Délibération 44-07-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Après discussion le Conseil Municipal

DÉCIDE : d'octroyer une aide financière aux territoires sinistrés

Voix pour	**4**	**Dont procuration**	**1**
Voix contre	**3**	**Dont procuration**	
Abstentions	**4**	**Dont procuration**	**1**
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

Il est proposé au conseil municipal de MONTGAILLARD-LAURAGAIS de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **100€ à la Protection civile**,

Après discussion le Conseil Municipal

DÉCIDE : De valider le soutien financier de 100€, et d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

6. Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint territorial d'animation
Délibération 45-07-2026

Le conseil municipal de MONTGAILLARD
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 21/12/2023 créant l'emploi d'animateur périscolaire à temps non complet d'une durée de 26.40 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint territorial d'animation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet (26.4 heures hebdomadaires) afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
De porter, à compter du **1 octobre 2026 de 26.4 heures à 27.67 heures** (27h40mn) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation au grade d'adjoint territorial d'animation.

Précise :
Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

7. Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe
Délibération 46-07-2026

Le conseil municipal de MONTGAILLARD
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 26/06/2014 créant l'emploi d'adjoint technique à temps non complet au grade d'adjoint technique territorial principal 2ème classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30.33 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De porter, suite à la baisse des effectifs de l'école, à compter du **1 octobre 2026 de 30.33 heures à 28.94 heures** (soit 28h56mn) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet.

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

8. Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial
Délibération 47-07-2026

Le conseil municipal de MONTGAILLARD
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (23.91 heures hebdomadaires) afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
De porter, à compter du **1 octobre 2026 de 23.91 heures à 26.12 heures** (soit 26h07mn) la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial.

Voix pour	**11**	**Dont procuration**	**2**
Voix contre	**0**	**Dont procuration**	
Abstentions		**Dont procuration**	
Ne prend pas part au vote		**Dont procuration**	

Précise :
Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice (uniquement en cas d'augmentation du temps de travail).

Questions diverses

- Ressources humaines :
 - Modification du statut de Mme Emelyne ROUCH.
 - Départ de M. TOUJA pour une mise en disponibilité courant novembre / décembre 2026 avec un recrutement CDD à venir.
- Terres de Lauragais : Les containers à roulettes vont disparaitre, remplacés par des P.A.V. (Point d'Apport Volontaire). Points de dépôts à aménager au niveau de l'école, du chemin de Montagnol, au lieu-dit Pinausselle et en bas de la 113 (Bisconte).
- Mur Sainte Germaine : les garde-corps doivent être sécurisés suite à un incident cet été. Discussion en cours sur la prise en charge. Des grilles sont installées en attendant pour sécuriser la zone.
- Finances :
 - Nouvelle tarification pour la location de la salle des fêtes à venir.
 - Réévaluation du loyer de logement communal en projet.
- Mairie : nouveaux horaires d'ouverture
 - Mardi 14h - 18h
 - Mercredi 14h - 17h
 - Vendredi toute la journée avec présence du Maire 09h - 12h30 / 14h – 17h

 Informations à venir sur Panneau Pocket et le site internet
- Pas d'avancée sur le sujet du RPI avec Vieillevigne.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Jean-Louis DANIAU.

La Secrétaire de séance,
Rosane HENRI